



2026/118

Nomenclature: 1.1.10

## DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : Modification de contrat - Marché 23FS15 – Lot n° 2 : Assurance dommage aux biens – Avenant n°2**

Le Maire de TARNOS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales pour la partie législative et notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 précité ;

**Vu** le Code de la Commande publique et notamment les articles L.2194-5 relatif aux modifications de contrat ;

**CONSIDÉRANT** les décret et arrêté, publiés le 3 juillet 2025 relatifs à la modification de la franchise d'assurance applicable aux collectivités territoriales en matière de catastrophes naturelles instaurant un niveau de franchise différent tel que remplaçant la notion de « franchise légale » par « franchise est égale à 10 % du montant des dommages matériels directs subis », conformément à l'avenant joint ;

### D E C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer une modification de contrat dans le cadre du marché 23FS15 – lot n°2 « Assurance dommages aux biens » ; qui acte la nouvelle réglementation en vigueur de la franchise d'assurance applicable en matière de catastrophes naturelles.

**Article 2** : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de la Commune.

**Article 3** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4** : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services

Fait à Tarnos, le 19 mars 2026

Le Maire de Tarnos  
Marc MABILLET

